



Lycée Français de Koweït  
Homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale Français

مدرسة الكويت الفرنسية  
معتمدة من وزارة التعليم الفرنسية



Agence pour l'Enseignement Français  
à l'Étranger

وكالة التعليم الفرنسية

## Compte-rendu du conseil d'établissement extraordinaire du 2 février 2022

Ordre du jour :

- Aménagement du calendrier scolaire 2021-2022

Cette séance extraordinaire du conseil d'établissement, ouverte à 14h00, a fait l'objet d'une convocation très tardive pour répondre à une situation à laquelle il convient d'apporter une réponse rapide.

Elle fait partie d'un processus institutionnel prédéfini par les textes de l'AEFE régissant le fonctionnement des établissements français à l'étranger.

Rappel du contexte : les autorités koweïtiennes viennent d'annoncer que la semaine du 27 février au 3 mars serait fériée pour les institutions publiques, ce qui inclut le ministère de l'éducation. Cette décision s'applique donc indirectement au LFK, les établissements scolaires n'étant généralement pas autorisés à fonctionner lorsque le ministère est fermé. Il en ressort que notre calendrier ne compte plus suffisamment de jours de fonctionnement pour être conforme à la norme AEFÉ et à l'engagement pris avec les différentes parties prenantes à l'occasion de la publication du calendrier initial.

Mesure proposée : la mesure la plus simple, qui justifie la réunion du conseil d'établissement, consiste à déplacer la semaine de congé initialement prévue du 20 au 24 février vers la semaine du 27 février au 3 mars. Cette disposition permet de pleinement respecter le caractère férié de cette semaine, tel que l'a décidé le gouvernement koweïtien.

Mesures connexes : pour la bonne information du conseil d'établissement, le président expose comment il entend organiser le travail dans le cadre de ce calendrier modifié. La mesure nous ayant été annoncée très récemment, il semble difficile de ne pas tenir compte du fait que, particulièrement en cette période de pandémie qui a contrarié de nombreux projets de voyage, les familles comme les enseignants ont déjà en bonne partie effectué des réservations de séjours. En conséquence, dans la limite des trois jours perdus du fait de ces dispositions, le temps de classe fera l'objet d'un rattrapage. En pratique, cela signifie que les élèves n'auront pas cours du 17 février au soir au 6 mars au matin.

Les mesures de rattrapage, non encore établies définitivement dans le détail, ne font l'objet d'une communication au conseil d'établissement que pour sa bonne information.

Maternelle et élémentaire : allongement de la durée de la journée de classe sur une période définie qui



Lycée Français de Koweït  
Homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale Française

مدرسة الكويت الفرنسية  
معتمدة من وزارة التعليم الفرنسية



Agence pour l'Enseignement Français  
à l'Étranger

وكالة التعليم الفرنسية

prendra fin au plus tard avant le début du ramadan.

Collège : les cours manqués, correspondant à l'emploi du temps de lundi, mercredi et jeudi de semaine 2 seront effectués sous forme de classes virtuelles positionnées les jours prévus pour le travail asynchrone.

Classes de 2<sup>nd</sup>e : les cours manqués seront ajoutés sur des créneaux libres de l'emploi du temps, dans une répartition raisonnablement concentrée pour en tirer le meilleur parti, le tout devant être terminé avant le début du ramadan.

Classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale : de temps sera mis à profit pour réajuster les temps d'évaluation. Les absences d'élèves dans le contexte de cette vague omicron ont fortement perturbé le programme d'évaluation et il est très important de retrouver un rythme conforme à notre projet d'évaluation et aux contraintes liées à la prise en compte du contrôle continu au baccalauréat.

Ces mesures, lorsqu'elles seront élaborées définitivement, feront bien sûr l'objet d'une communication en direction des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45.